

ASSOCIATION AMICALE
DES ANCIENNES ÉLÈVES
DU
LYCÉE MOLIÈRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 23 Mars 1912.

71, RUE DU RANELAGH. — PARIS

N° de Chèques Postaux : 355.44.

BULLETIN MENSUEL

N° 2. — Avril-Mai 1929

SOMMAIRE

Excursion au Bourget et Fête du Lycée

Réunions de juin

I. Association des Anciennes Élèves

1. Réunion du Conseil du 22 avril.
2. Assemblée générale de l'Union.
3. Mariages. — Naissances. — Décès.
4. Nouveaux Membres de l'Association.
5. Examens et Concours.
6. Errata à l'Annuaire. — Changements d'adresse.
7. Accusé de réception de cotisations.
8. Séjours de vacance.
9. Bibliothèque.
10. Communication.

II. Société de Bienfaisance

1. Cercle amical d'avril.
2. Réunions de mars et d'avril.

III. Notes et Informations

1. Concours de Rédactrices à la Préfecture de la Seine.
2. Adresses utiles.

PUBLICITÉ DANS LE BULLETIN

Le *Bulletin* est ouvert aux annonces payantes. Nous prions nos compagnes de le signaler autour d'elles à tous ceux que cela pourrait intéresser.

Tarif des annonces :

75 francs par page et par numéro.

50 francs par 1/2 page.

25 francs par 1/4 de page.

S'adresser pour la publicité à **Mme DELZANT**, secrétaire de l'A., 39, avenue de Breteuil, 7^e.

Nous demandons à nos compagnes qui tiennent, soit par elles-mêmes, soit par leur famille, au Commerce ou à l'Industrie, de se servir de la publicité de notre *Bulletin*.

Excursion au Bourget

LE JEUDI 30 MAI

Si, dans le dernier « *Bulletin* », les adhésions ont été demandées dans le plus bref délai possible, c'est que pour l'organisation matérielle de cette excursion nous avons besoin d'être renseignées immédiatement.

Mlle Hélène Weil, présidente, 2, rue de la Muette et Mme Jeangirard, professeur au Lycée Molière, continueront à recevoir les adhésions jusqu'au 25 mai et jusqu'à concurrence de 50 personnes.

Le prix du voyage sera vraisemblablement de 15 francs par personne.

Le départ du Lycée en autocar aura lieu à **DOUZE HEURES QUARANTE-CINQ PRÉCISES**, mais on

devra se réunir à **DOUZE HEURES TRENTE**, la visite de l'aéroport devant avoir lieu à **14 heures**.

Les Membres honoraires de l'Association et les Anciennes Elèves auxquelles cette promenade est exclusivement réservée pourront, si elles le désirent, amener avec elle, une mère, fille, sœur ou amie.

FÊTE DU LYCÉE

La Fête du Lycée est fixée au jeudi 6 juin.

A 2 h. 1/2. Danses rythmiques dans les cours.

Guignol.

A 4 heures, Goûter.

A 4 h. 1/2, Concert.

Entrée du Lycée : 2 francs.

Guignol : 3 francs.

Concert : 5 francs.

Réunions de juin

Lundi, 3 juin; Conférence de Mme Mansoy sur « Beethoven », avec audition d'œuvres.

Réunion de Bienfaisance, jeudi 13 juin, à 5 heures.

Promenade du Cercle, le dimanche 9 juin.

Bibliothèque : 1^{er} et 3^e vendredis, 2^e et 4^e samedis, 2^e jeudi de juin ; 1^{er} vendredi de juillet.

I. Association des Anciennes Élèves

Réunion du Conseil du 22 avril

Le Conseil s'est réuni le lundi 22 avril, sous la présidence de Mlle H. Weill, et la présidence d'honneur de Mme Thirion, Directrice Honoraire du Lycée, que nous avons été si heureuses de revoir enfin parmi nous. La présence d'un Inspecteur Général avait empêché Mme la Directrice de se joindre à nous.

Étaient présentes : Mlle Romand, vice-présidente, Mlle Bouteille, trésorière, Mme Delzant et Mlle Kauffmann, secrétaires, Mlles H. Dol, H. Hécart, Jeangirard, Mlle G. Turpin.

Mlles Courtin, Maury, Noël, Picard, Mme Rubin s'étaient excusées.

La question de la Promenade au Bourget, projetée pour le 30 mai, est celle qui se pose tout d'abord. Il serait dommage, pense Mme Jeangirard, maintenant que nous avons obtenu l'autorisation de l'autorité militaire, de ne point réaliser ce projet.

La visite de l'Aéroport commence à 2 heures. Il ne paraît pas indispensable de déjeuner au Bourget : il suffit de partir un peu plus tôt du Lycée, où sera le rendez-vous général.

Deux modes de transport peuvent être adoptés :

1° L'Association de Fénelon a adopté le car, qui revient à environ 15 francs par personne, suivant le nombre de celles qui participent à l'excursion. Une heure en autocar, suffit amplement pour se rendre de Passy au Bourget.

2° Les anciennes élèves de Victor-Hugo se sont rendues au Bourget par le métro et le tramway. Ce mode de transport, plus long et moins agréable, pourrait cependant être adopté si les inscriptions n'atteignaient pas au moins le nombre de 20.

Pour que les adhésions arrivent, il est nécessaire de faire un peu de publicité. Une affiche sera donc apposée dans la Salle des Professeurs.

Nous apprenons avec le plus vif regret que ce même jeudi 30 mai, aura lieu, à la Sorbonne, la grande fête de la Chorale, qui avait été primitivement fixée au 2 mai. A présent que nous avons sollicité l'autorisation de visite pour le 30, il nous est

impossible de modifier cette date ; mais les aspirantes, contrairement à ce qui avait été primitivement annoncé, n'étant pas admises à la promenade, ce changement n'a pas d'importance à ce point de vue. Il aura pour conséquence plus grave d'empêcher sans doute Mme Mansoy de nous apporter son concours à la Fête du Lycée. Malgré tout son dévouement, une semaine sera un délai bien court pour lui permettre de préparer quoi que ce soit.

Toutefois, nous espérons bien la décider à organiser, en juin, une Fête de la Chorale, semblable à celle qui eut un si grand succès l'an passé.

Le programme du Concert ne peut être encore arrêté, mais, dès maintenant, nous savons que nos artistes habituelles joueront « Kéroutinos », de Ch. Nigond, et que nous pouvons compter sur de jolies danses.

Comme l'année dernière il y aura, avant le concert, dans la cour, des danses rythmiques et des exercices de gymnastique des élèves de Mlle Bayrou et de Mme Rouillon, et un Guignol pour les petites.

Le prix d'entrée du Lycée sera 2 fr. ; 3 fr. pour le Guignol et 5 fr. pour le concert.

Mlle Weil nous annonce qu'elle a reçu de Mlle Rozariès un reliquat de 210 fr. pour cartes de Bal vendues, mais cette somme a servi à payer les droits réclamés par la Société des Auteurs et Compositeurs.

Lecture est enfin donnée de la lettre où, en regrettant de ne pouvoir assister à la réunion, Mlle Noël réclame des livres nouveaux pour la Bibliothèque, et constate pour l'usage de celle-ci une progression lente mais régulière :

Pour l'année 1927-28, il y a eu 136 prêts. Pour 1928, de janvier à décembre inclus, il y en a eu 233. Et depuis le 1^{er} janvier 1929, en 3 mois nous en comptons 91.

Nous décidons donc immédiatement, avant de nous séparer, l'achat de :

Climats, par André Maurois.

La Mort du Père, par Martin Dugard, suite des *Thibault*, que toutes réclament.

Manitoba et *Cinq Eclats de Silex*, de Constantin Weyer.

La Vie glorieuse de Victor Hugo.

Napoléon, par Ludwig, traduction d'Alice Stern et J. Dufour.

Assemblée générale de l'Union des A.

L'Union des A. a tenu son Assemblée générale le dimanche 28 avril, à la Maison des Lycéennes. Notre Lycée y était représenté par Mme Delzant.

La présidente, Mlle Desprez, après avoir constaté la prospérité de l'Œuvre poursuivie depuis 25 ans, et annoncé l'adhésion à l'Union de 2 nouvelles A., celles des Lycées de Tunis et de Sèvres (1), a entretenu les déléguées d'une question de *modification de statuts*. Une telle question est toujours importante, lorsqu'il s'agit d'une Association reconnue d'Utilité Publique, car toute modification doit être soumise au Conseil d'Etat et approuvée par lui.

En 1904, époque où furent rédigés les statuts, la cotisation réclamée aux Associations adhérentes avait été fixée de 5 à 50 fr. et calculée proportionnellement au nombre croissant de leurs sociétaires. A cette époque, les Associations atteignant ou dépassant 250 membres étaient rares. Il n'en est plus ainsi maintenant, et naturellement le taux de 1904 ne correspond plus à celui de 1929.

Lorsque la question s'est posée devant le Comité, il y a eu hésitation, et l'on s'est demandé si l'on devait augmenter toutes les A., ou bien laisser les petites bénéficier de l'ancien tarif et appliquer l'augmentation uniquement aux grandes Associations, qui peuvent la supporter, grâce aux cotisations que paient leurs membres.

C'est à ce dernier parti que s'est arrêté le Comité, proposant de modifier l'ancien article 3 : Les A. paient une cotisation annuelle variant de 5 à 50 fr., calculée suivant une progression correspondant au nombre de leurs membres actifs ou sociétaires de la façon suivante :

Les A. paieront :

de 1 à 50 membres	5 fr.
de 51 à 100 —	10 »
de 101 à 150 —	20 »
de 151 à 200 —	30 »
de 201 à 250 —	40 »
de 251 à 300 —	50 »

(1) Ces deux nouvelles adhésions portent les A. faisant partie de l'Union à 122 ; toutefois quelques-unes disparaissant, faute de membres, il n'y a effectivement que 117 A. payant leur cotisation.

de 301 à 350	—	60 »
de 351 à 400	—	70 »
de 401 à 450	—	80 »
de 451 à 500	—	90 »
Au-dessus de 500 membres		100 »

Le taux de 1904 n'est donc changé qu'à raison de 10 fr. par tranche de 50 membres, jusqu'à concurrence de 100 fr.

De ce fait, 36 Associations seulement subiront l'augmentation. Certaines d'entre elles, celle de Besançon entre autres, ont déjà donné le bon exemple en majorant d'elles-mêmes leur cotisation.

Cette augmentation demandée fournira un supplément de ressources pas très important évidemment, mais qui permettra notamment d'équilibrer les frais du *Bulletin*.

Cette publication, qui est destinée à maintenir un lien entre toutes les A., les renseigne aussi sur les questions qui peuvent se poser pour chacune d'elle.

À ce propos, la consultation donnée dans le *Bulletin* de novembre 1928, par une jeune avocate, Mlle Zuviller, est d'un intérêt très actuel puisqu'il s'agit *du risque et de son assurance en ce qui concerne les Associations*, au sujet d'accidents pouvant survenir au cours d'excursions, fêtes ou bals.

Jusqu'ici la jurisprudence n'a guère eu occasion de s'exercer, car heureusement il n'y a pas eu d'accidents à déplorer, ce qui est une constatation très consolante.

La question des différents droits à payer à l'Assistance Publique, à la Société des Auteurs et Compositeurs, a été également traitée.

Notre union et les A. qui la composent sont des œuvres de solidarité, mais seules celles qui étendent leur activité sociale et charitable à d'autres personnes qu'à leurs membres, peuvent être agréées d'utilité Publique, et comme telle obtenir une réduction sur le tarif du droit des Pauvres, inhérent à toute fête publique.

En ce qui concerne les droits de la Société des Auteurs et Compositeurs, il faut les acquitter au même titre qu'on solde les mémoires de tous les fournisseurs auxquels on s'adresse pour l'organisation de ces fêtes.

Le Comité a également été saisi de la question de la possibilité d'obtenir, des Compagnies de Chemins de Fer, une réduction sur le prix des billets d'aller et retour pour les membres des A. voyageant en groupe. Ces réductions, prévues par les observations G. V. n° 8 et G. V. n° 108 des Règlements des chemins de

fer, existent, mais seuls peuvent en bénéficier les membres des A. n'ayant pas 21 ans, car ces avantages sont réservés aux groupements d'enseignement ou sportifs.

Il peut pourtant, dans certains cas, y avoir des réductions, s'il s'agit d'un voyage d'études, dirigé par un professeur, mais il faut alors fournir un dossier à l'appui. Dans ce cas, le Comité de l'Union se mettrait très volontiers à la disposition des A. pour transmettre ces dossiers.

En dehors de cette entr'aide morale, une entr'aide matérielle a été fournie aux membres des différentes A., par le *Service de Placement*, qui continue à fonctionner régulièrement le mardi et le vendredi de chaque semaine. Toutefois, Mme Dreyfus (Racine), qui le dirige avec autant de dévouement que de persévérance, regrette d'avoir plus d'offres d'emploi que de demandes, et de n'avoir placé que 36 personnes au cours de 1928-29.

En ce qui concerne la Maison des Lycéennes, elle réalise le But pour lequel elle a été fondée, c'est-à-dire de procurer, pour une somme modique, une vie confortable et agréable aux jeunes filles qui travaillent.

On y a organisé, depuis la rentrée scolaire de 1928, un concert très réussi et une matinée dansante, qui a eu le plus vif succès. Mais en même temps qu'un centre familial, elle est aussi une pension de famille, et il a fallu augmenter graduellement les prix de 1904. Actuellement la pension mensuelle varie entre 370 et 400 fr. Les statuts portent pourtant que le taux de 5 fr. par jour ne pourra être dépassé, c'est pourquoi, en même temps que l'art. 3, l'Assemblée aura à se prononcer sur l'art. 2, relatif au relèvement du prix de pension maximum, qui sera porté à 30 fr.

Le Comité n'a pas attendu le relèvement légal des prix, pour moderniser la Maison. Des divans ont partout remplacé les lits de fer. Ceux-ci, encore en excellent état, ont été donnés moitié à l'*Abri*, moitié à l'*Œuvre de Mlle Kow*.

En dehors des pensionnaires régulières, des passagères sont admises en périodes de vacances et même des étrangères, qui gardent de la Maison le meilleur souvenir et écrivent qu'elles y ont été « magnifiquement reçues ».

Des groupes de province, de passage à Paris, s'y sont réunis, y ont pris des repas, et l'année 1928-29 présente un total de 11.350 journées !

Divers dons, soit en espèces, soit en nature, ont été envoyés : Mlle Dellac, directrice honoraire du Collège de Laon, a donné son mobilier de salon, et Mlle Marcelle Martin,

qui fut la première pensionnaire de la Maison, a offert pour la bibliothèque 200 volumes, d'un choix aussi judicieux qu'intéressant. Nous en avons été profondément touchées.

Enfin l'Association des Amis de l'Étudiante a offert 3 bourses de vacances, 4 bourses d'études, l'Assistance Médicale, et une subvention de 7.000 fr., à condition que cette somme soit employée en améliorations matérielles.

L'union a été heureuse de pouvoir lui manifester sa reconnaissance, en collaborant activement à la vente organisée à la Sorbonne, en février dernier. Plusieurs des membres du Comité vendaient au comptoir où Mme Charléty avait groupé, dans le meilleur esprit d'union sacrée, toutes celles qui s'occupaient de Maisons d'Étudiantes.

Cette vente, qui n'a occasionné que 850 fr. de frais, a rapporté 130.000 fr. de bénéfices : c'est le triomphe de la gestion féminine.

La gestion financière de l'Union et de la Maison des Lycéennes n'est pas moins satisfaisante, malgré un déficit apparent résultant des frais d'aménagement, qui ne peuvent être amortis en un an.

L'actif en espèces, valeur mobilière et immobilière s'élève à 529.494 fr., et l'on peut prévoir pour l'an prochain un excédent de recettes de 5.568 fr.

Des applaudissements unanimes ont accompagné le vote d'approbation de la gestion morale et financière, et le bilan financier et le projet de budget sont ratifiés avec la même unanimité. La présidente propose alors à l'Assemblée de modifier l'art. 2 des Statuts, et de laisser le maximum de possibilité en remplaçant les 5 fr. de 1904 par 30 fr., taux qui, bien entendu, n'a pas à être obligatoirement atteint.

En effet, 30 fr. par jour représentent 900 francs par mois, alors que le prix de pension le plus élevé n'est que de 400 francs par mois ; il y a donc de la marge.

A l'unanimité, l'Assemblée décide de modifier l'art. 3 de la façon suivante : *Une Maison familiale, destinée à recevoir pour un prix de pension ne dépassant pas 30 francs par jour, les membres des Associations adhérentes préparant une carrière.*

Cette modification de l'art. 2 entraîne forcément la modification de l'art. 10.

Le prix de pension peut varier suivant la chambre, pour un séjour d'un mois et plus, de 80 à 120 fr. par mois et pour un séjour passager de 4 à 5 fr. par jour.

Naturellement, il y a à distinguer entre le prix de pension des pensionnaires régulières et celui des passagères. C'est précisément à cause de celles-ci que nous pouvons recevoir des pensionnaires à des prix relativement si peu élevés.

Le taux des séjours réguliers de 350 fr. à 700 fr. maximum est adopté.

La modification de l'art. 3, relatif au *relèvement du taux des cotisations* pour les grandes Associations, est également adopté à l'unanimité, ainsi que deux modifications de détail au règlement intérieur.

Toutefois, avant de procéder au vote pour le renouvellement du comité, quelques déléguées présentent des observations. Celle de Mme Bumsel, déléguée de Nice, et la réponse de Mlle Desprez, nous paraissent d'un intérêt assez général pour être notées.

Mme Bumsel demande, en effet, que l'Union émette un vœu pour le maintien des Cours de Droit, qui donnent des notions si utiles aux jeunes filles dans le programme du Diplôme, cet enseignement étant très menacé actuellement.

Mlle Desprez répond que la question des programmes n'est point du domaine de l'Union. Nous avons dû prendre position au début pour réclamer l'assimilation ou la modification du Diplôme, car celui-ci nous laissait devant une porte fermée. Nous avons eu satisfaction : actuellement, les examens sont les mêmes pour filles et garçons, leur donnent accès aux mêmes écoles, et leur procurent des droits égaux.

Ne soulevons pas d'autre question qui pourrait, sous cause de surmenage, servir de prétexte à nous faire perdre ce que nous avons gagné.

Nous pensons pour notre part, et un certain nombre de déléguées ont partagé cet avis, que la présidente de l'Union doit être félicitée de cette prudente réserve.

A l'issue de l'Assemblée, comme chaque année, les déléguées présentes prolongèrent l'échange des idées et les rencontres amicales autour d'une table à thé, fort joliment servie, dont Mlle Voisard, directrice de la Maison des Lycéennes, aidée de quelques-unes de ses pensionnaires, faisait aimablement les honneurs.

Mariages et fiançailles

Nous apprenons le mariage de :

Mlle Suzanne Roy avec M. Maurice Chambolle.

Mlle Edmée de Lenclos avec M. Roland Gadala, Diplômé de l'Ecole des Sciences Politiques,

Mlle Jeanne Herrmann avec M. Jacques Martin, Ancien Elève de l'Ecole Polytechnique, Elève titulaire de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines.

Mlle Jacqueline Audry avec M. Sacha Zelmans.

Mlle Geneviève Garnier avec M. Frédéric Spée.

Mlle Madeleine Garnier nous fait également part de ses fiançailles avec M. Louis Taillandier, Licencié en Droit; Mlle Suzanne Dreifuss nous annonce les siennes avec M. Robert Amerongen, et nous apprenons également celles de Mlle Colette Métin avec M. Daniel Réville.

Nous félicitons bien vivement nos compagnes et adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux ménages, ainsi qu'aux fiancés.

Naissances

On nous fait part de la naissance de :

Colette, seconde fille de M. et Mme Andrieu (Lucile Bernot).

Michel, fils de M. et Mme François Saglier (Elisabeth Bernheim).

François, fils de M. et Mme Pierre Bochet (Geneviève Rousseau)

Gérard, né à Lisbonne, fils de M. et Mme Ghislain de Laval-lée (Geneviève de Montbarbon).

Catherine, fille de M. et Mme Lamy (Colette Lassalle).

Philippe, troisième enfant de M. Marcel Bataillon, Maître de Conférences à la Faculté des Lettres d'Alger, et de Mme Bataillon (Lucie Hovelacque).

Nous adressons nos meilleures félicitations aux heureux parents et souhaitons prospérité aux nouveau-nés.

Décès

Nous apprenons la mort de :

M. R. Bernier, père de Mlle Madeleine Bernier.

M. Marcel Meyer, père de Mlles Simonne et Ketty Meyer.

Mme François Rogé, grand'mère de Mlle Jeannine Rogé.

M. le Colonel Dol, père de Mlles Hélène et Germaine Dol.

Mme E. Mérieault, père de Mlles Suzanne et Jeanne Mérieault.

M. Pierre Laurent, père de Mlle Jeanne-Marie Laurent.

Nous exprimons notre profonde sympathie à nos compagnes si douloureusement éprouvées, et leur adressons nos plus sincères condoléances.

Nouveaux Membres de l'Association

Aspirantes

Mlles Jacqueline Frébé, 9, rue Benjamin-Godart, 16^e.

Lucienne Perles, 42, rue d'Auteuil, 16^e.

Suzanne Pichot-Duclos, 2, rue Francisque-Sarcey.

Annette Wapler, Presse-sur-Moselle, Vosges.

Examens et Concours

Dans la série des Certificats de Licence de mars, nous relevons avec joie les noms de :

Mlle Aliette Neveu, qui vient d'obtenir le *Certificat de Littérature italienne* et celui d'*Etudes pratiques d'italien*;

et de Mlle Denise Maximilien-Lévy, reçue au *Certificat d'Etudes pratiques d'allemand*.

Nous apprenons également avec grand plaisir que Mlle Catherine Réaumont vient d'être reçue au Concours de l'Internat en Pharmacie des Hôpitaux de Paris.

Nous adressons à toutes trois nos vives félicitations.

Errata à l'Annuaire et Changements d'adresse

- Mlles Léontine Lemaire, 74, et non 174, rue Raynouard, 16^e.
Yvonne Quervel, et non Queruel, 11, Chaussée de la Muette, 16^e.
Raymonde Voss, 44, rue de Longchamps, 16^e.
Gabrielle Wahl, 99, rue Jean-Baptiste Clément, Boulogne-sur-Seine (Seine).
Mmes Boïssel (Simone Henry-Rochette), Renwez, près Charleville et non Charleroi (Ardennes).
Henriette Kuss, 117, Bd Excelmans, tél. : Aut. 04-26, Infirmière à l'Institut Prophylactique.
Mlle M. Courtin, professeur au Lycée Molière, 26 bis, rue Lafontaine, tél. : Auteuil 73-83.
Mlle Marie Magnier, 5, Villa Mozart, tél. : Auteuil 02-30.
Mlle Jane Woff, 12, rue du Parc, Sarreguemines, Moselle.
Mmes Marcel Bataillon (Lucie Hovelacque), Faculté des Lettres d'Alger.
Lorthioir (Clémence Courtheoux), 1, rue des Eaux, Alger, Algérie.
Etienne Hirsch (T. Bernheim), 4, rue Haussmann, Courbevoie, Seine.
Mlles Elisabeth Cornut, 71, rue Lecourbe, 15^e.
A. Pinot (Laure Bazangeon), 17, rue Vineuse, 16^e.
-

Accusé de réception de Cotisations

Sociétaires 1929 : Mmes Teissier ; Bataillon.

Aspirantes

Mlles Claude Barbizet ; Louise-Aimée Barboza-Carneiro ; Gilberte Bouelier, Josette Colomb, Marcelle Danon, Jacqueline Frœbe, Josette Garaix, Lucette Godart, Charlotte Gontier, Marie-Louise Hahn, Jacqueline Hirsch, Suzanne Janvier, Georgette Kuhn, Simone Lefrançois, Geneviève Lemercier, Sophie Monsson, Lucienne Perles, Suzanne Pichot-Duclos, Denise Pèkès, Suzette Queuille, Simone Sourmais, Marie-Josèphe Tridon, Denise Vilette, Annette Wapler.

Séjours de Vacances

La Secrétaire de l'A. a reçu plusieurs demandes de personnes sérieuses, désirant être invitées au pair pendant les vacances, dans des familles résidant à la campagne ou au bord de la mer, pour s'occuper d'enfants ou de jeunes filles.

Elle est à la disposition de celles d'entre nos compagnes que ces propositions intéresseraient.

Bibliothèque

Mme la Directrice vient de faire remettre à Mlle Noël, pour la Bibliothèque de l'A., une collection reliée de la *Revue des Deux-Mondes*, de 1897-1898, ainsi que de la *Revue de Paris*, 1897 à 1912. Nos compagnes trouveront dans ces périodiques, romans, articles documentaires ou historiques fort intéressants, et nous adressons à Mme la Directrice nos bien vifs remerciements.

Notre Bibliothèque compte également six nouveaux volumes récemment parus : *La Mort du Père* (Martin du Gard) ; *Climats* (Mauvais) ; *Manitoba* ; *Cinq Eclats de Silex* (Constantin Weyer) ; *La Vie glorieuse de Victor Hugo* ; *Napoléon* (Lüdwig).

Communication

Nous apprenons avec le plus vif plaisir l'élection au siège de Député de la Haute-Vienne, de M^e André-Paul Bardon, avocat à la Cour de Paris, qui appartient par deux générations à la famille du Lycée, étant le mari de Marinette Pilon et le gendre de Jeanne Dupont.

Le nouvel élu, qui n'a que 28 ans, est un de nos plus jeunes Parlementaires.

II. Société de Bienfaisance

Cercle Amical d'avril

Dernière réunion avant la fête du Cercle de mai ! Aussi avons-nous bien travaillé nos chœurs sous la direction de Mme Mansoy, pendant que le « régisseur habituel », duquel nous ne saurions nous passer (j'ai nommé Mlle H. Weil), faisait répéter dans le préau voisin ses « artistes », tant comédiennes que danseuses !

Mais chut ! ne disons plus rien, pour avoir une plus grande surprise le mois prochain.

Comme de coutume, bibliothèque et trousseau ont fonctionné grâce à Mlles Schlessier et G. Kauffmann. Le goûter, où Mlle M. Romand se dépense toujours fut suivi d'une causerie de notre compagne Mlle Germaine Zunz, avocate stagiaire à la Cour d'Appel. Elle fut très écoutée et applaudie, en quelques mots, très simplement, elle nous mit au courant des droits des femmes, et d'une façon infiniment intéressante sut mettre son exposé à la portée de son jeune auditoire. Elle insista surtout sur la question des consultations juridiques gratuites et de l'Assistance judiciaire, si utile à tous points de vue et qui rend tant de services. Nous la remercions vivement de sa causerie trop courte à notre gré et nous espérons bien l'entendre à nouveau l'année prochaine.

Avant de terminer agréablement la séance, par quelques tours de danse obligeamment tapés par Mlle Lucile Lévy, nous eûmes encore le plaisir d'écouter Tatiana Derjavitch nous jouer un *Nocturne* de Litz et une *Etude* de Chopin. Ce fut une journée excellente et bien remplie.

Réunions de Bienfaisance de mars et avril

Nous nous sommes occupées essentiellement de nos familles à ces deux réunions et d'une manière générale les nouvelles sont plutôt bonnes, mais il y a toujours à intervenir aussi bien matériellement que moralement.

Mlle Scott nous donna d'abord des nouvelles des B. Mme B. vient d'être opérée et nous avons dû aider à l'achat d'une ceinture qu'elle doit porter, en donnant 300 fr. — Georges L., ce jeune garçon que nous avons toujours suivi, étant soldat en Rhénanie a été malade et a été envoyé en convalescence ; nous décidons de lui donner une petite aide pour l'aider à se remettre. Nous en avons toujours été très content, c'est un travailleur ; au retour de son service militaire en mai, il reprendra sa place chez Sûte et Mare où il est artiste décorateur, d'ailleurs très apprécié.

Nous avons pensé à adopter deux familles. Dans l'une, il y a trois jeunes enfants très délicats, dans l'autre, le père qui était facteur, est mort subitement laissant une veuve et trois enfants qui sont dans la plus grande misère et qui vivent dans un véritable taudis. Nous avons envoyé une commande d'épicerie et il faudra penser à aider régulièrement. Puis nous nous occupons de Mlle de P., cette vieille demoiselle si digne. Mlle Picard s'offre à la recommander au marrainage des vieillards, car elle connaît la personne qui dirige cette œuvre dans le 16^e ; d'un autre côté, le maire préfère qu'on s'adresse à lui directement. Nous lui en parlerons donc, mais nous retenons également la recommandation de Mlle Picard.

Nous avons eu malheureusement à déplorer la mort d'une de nos jeunes filles du Cercle, Eugénie V. der G., qui était à Brévannes depuis quelque temps ; son état ne s'était pas amélioré et elle est morte à Paris où elle avait voulu revenir. Nous avons aidé pour le voyage de Br. à Paris, et nous avons envoyé des fleurs.

Une bonne surprise nous attendait à la séance d'avril : la venue de notre petite Jeannine C., accompagnée de Mlle Albert-Petit ; c'est une gentille bambine de 7 ans, bien élevée et tout à fait charmante, pas du tout effarouchée de faire la connaissance de tant de monde ! A son sujet, il y a une petite question à débattre. De 1924 à 1929 des dons réguliers ont été versés par une personne généreuse, et ils se sont élevés à 5,500 francs. Sur cette somme nous avons prélevé 2,300 fr. pour l'assurance, 500 fr. pour vêtements et frais divers, 920 fr. pour frais de maladie, 60 fr. pour le voyage d'Evreux à Pau et 220 fr. pour un supplément de pension de juin à octobre 1926. Le total de ces frais s'élevant à 4,000 fr., il y a donc un reliquat de 1,500 fr. 500 fr. seront mis de côté et pourront servir plus tard en cas soit de maladie, soit de frais supplémentaires ! les 1,000 qui resteront, seront versés à l'assurance.

Puis Mlle Scott nous parle d'une personne intéressante à tous points de vue qu'elle emploie comme femme de ménage. Sa fille, mariée, a été très malade cet hiver, son bébé également, et la mère a dû arrêter son travail pendant 3 semaines ; deux sacs de charbon leur ont été envoyés ainsi qu'une petite provision d'épicerie, et nous aiderons pour leur loyer. Un secours de 150 fr. sera également donné pour le loyer de Mme Ch. qui a été grippée cet hiver et à qui nous avons aussi envoyé un peu d'épicerie.

Enfin, Mlle Dugard demande à nous entretenir de deux familles que lui a recommandées Mme Perrelet, mère d'une ancienne élève. Dans la première de ces familles, la mère est une doctoresse russe mariée à un Suisse ; chassés par la Révolution, ils sont venus se réfugier à Paris. Mais elle ne peut exercer en France, son diplôme russe, ne lui en donnant pas le droit ; son mari est artiste et faisait des affiches mais n'a pas de travail pour le moment. Ils vivent dans un véritable taudis avec leurs deux enfants qui ont pour lit une caisse ! Il n'y a pas de quoi manger, enfin c'est affreux, paraît-il. Le Comité Franco-Russe ne veut pas les aider, car la femme a perdu sa nationalité en épousant un Suisse ; elle demande du travail. Suzanne Feist propose de s'adresser à l'Entr'aide familiale de Sèvres qui demande des personnes pouvant s'occuper de nouvelles mamans et de leurs bébés ; cela lui conviendrait à merveille puisqu'elle est doctoresse. — La seconde famille est également russe ; le père a un commencement de tuberculose et il lui faudrait la campagne, il pourrait très bien garder une propriété, car il est d'une honnêteté absolue. Ces pauvres gens ne sont pas aidés non plus par le Comité Franco-Russe parce qu'ils sont catholiques et non orthodoxes. Mais Mad. Albert-Petit assure qu'ils peuvent s'adresser à l'Aide aux Russes, rue de Sèvres qui est dirigée par Monseigneur Chaptal et qui fera certainement quelque chose pour eux. En attendant il est décidé à l'unanimité de donner 100 fr. à chacune de ces malheureuses familles.



III. Notes et Informations

Concours de rédactrices à la Préfecture de la Seine

Il est ouvert chaque année, généralement en mai ou juin, un concours pour l'admission des « *Rédactrices à la Préfecture de la Seine* ». Ce concours est désormais distinct de celui qui est ouvert aux hommes.

Pour y prendre part, si l'on n'appartient déjà à l'Administration, il faut posséder l'un des titres universitaires suivants :

- Licence en droit, ès lettres, ès sciences ;
- Doctorat en Médecine ;
- Diplôme de l'Ecole des Chartes ;
- Diplôme de l'Ecole de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris ;
- Certificat d'études administratives et financières ;
- Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire dans les lycées et collèges de jeunes filles ;
- Certificat d'aptitude au professorat des écoles normales primaires.

Ancienne élève de l'Ecole Normale Supérieure de Sèvres.

Le Concours comporte :

- 1 composition écrite de droit administratif (4 h.) ;
- 1 rédaction sur un sujet littéraire ou historique (3 h.) ;
- 2 interrogations de droit administratif ;
- 1 interrogation de droit civil.

Le nombre de places mises au concours et la date du concours sont indiqués environ deux mois à l'avance.

Les Rédactrices, comme les Rédacteurs, touchent actuellement un traitement qui varie de 12.000 fr., en 6^e classe, à 22.000, en 1^{re} classe, et auquel s'ajoute une indemnité de résidence de 2.400 fr. Elles peuvent arriver, par nomination au choix, aux grades supérieurs, sous-chef, chef, etc.

Cette fonction comporte une présence journalière de 7 heures et un congé annuel d'un mois.

Des concours analogues ont lieu chaque année pour le recrutement des Rédacteurs de la Préfecture de Police, de l'Assistance Publique, etc.

Tous les renseignements à ce sujet peuvent être demandés à l'Hôtel-de-Ville, Direction du Personnel.

Le concours pour 6 places de Rédactrices est fixé au 13 juin prochain.

Adresses utiles

Nous pensons que beaucoup de nos anciennes compagnes auront intérêt à connaître quelques-unes des adresses que nous publions ci-dessous :

Entr'aide des femmes françaises, 99, rue de Prony.

Service de placement de l'Union française des Associations d'Anciennes élèves des Lycées et Collèges 99, rue de Prony.

Wagr. 05-53. Vendredi matin 10 à 11 h. 30.

Mardi après-midi, 14 h. 30 à 17 heures.

Fédération des Œuvres féminines de placement,
14, rue Richelieu.

Secrétariat féminin (Mme Cruppi), 2, rue Clotilde.

Association des Institutrices diplômées, 43, rue Richer (9^e).

Guilde internationale, 16, rue de la Sorbonne (5^e).

Chambre de Commerce française de Londres,
153, Queen Victoria, St Londres E. C. II.

Home des Institutrices françaises,
18, Lancaster Gate, Londres W.

Société Universitaire des Amis de l'Étudiante,

Siège social : 5, rue de la Sorbonne, Secrétariat : 46, rue
Saint-Jacques, (5^e) de 2 à 4 heures.

Maison des Étudiantes, 214, boul. Raspail (14^e), Fleurus 36-13.

Maison des Lycéennes, 5, rue Amyot.

Amicicia, 12, rue du Parc Royal.

Concordia, 41, rue Tournefort (5^e).

Foyer international des Étudiantes, 93 boulevard Saint-Michel,
Gobelins 23-43.

Musée pédagogique, 41, rue Gay-Lussac (5^e).
